

Annexe 3 – Perspectives d'investissement à court terme (2022-2023)

Panorama des financements climat - édition 2022

Note : cette annexe a pour but d'appuyer les analyses formulées dans le rapport « Panorama des financements climat, édition 2022 » à propos des perspectives d'activité à court terme. Pour cela, nous nous appuyons sur les premiers chiffres d'activité disponibles pour 2022, les mesures de politiques publiques mises en place récemment, les programmations d'investissement et d'autres évolutions observables sur le marché des équipements et infrastructures concernés. Les perspectives documentées tiennent compte des politiques existantes, à fin septembre 2022, mais écarte le contenu des projets de loi en discussion entre le Gouvernement et le Parlement. Cette annexe détaille les éléments par type d'investissement (climat et fossile), et par secteur.

Les investissements climat

La performance énergétique des bâtiments neufs

En augmentation

Le nombre de mises en chantier devrait progresser en 2022 et 2023. Plusieurs phénomènes expliquent cette augmentation. L'activité retrouve peu à peu le niveau normal, après les difficultés occasionnées par la crise COVID (réorganisation des chantiers). Beaucoup de demandes de permis de logements ont été effectuées en décembre 2021, avant l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale au 1^{er} janvier 2022. Ces demandes de permis se concrétiseront par de la production de logements au cours des années 2022 et 2023. De plus, le secteur tertiaire va davantage porter les investissements à la hausse. D'après les données du SDES, les volumes de surfaces autorisées ou commencées augmentent progressivement depuis mi-2020.

C'est surtout l'évolution des indices du coût de la construction qui risque de tirer les investissements à la hausse ([données](#) INSEE). Comme évoqué plus haut, les professionnels du bâtiment font face à une augmentation du coût des matériaux qui renchérit le coût des bâtiments construits.

La rénovation énergétique des logements

En augmentation

Dans un [communiqué de presse](#), la CAPEB indique une croissance des travaux de la rénovation énergétique de l'ordre de 4,5 % au 1^{er} trimestre 2022 par rapport au 1^{er} trimestre 2021.

Deux principaux dispositifs d'aides coexistent pour subventionner la rénovation énergétique des logements : l'aide MaPrimeRénov' et les Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Après 2,8 milliards d'euros versés au titre de MaPrimeRénov' et Habiter Mieux Sérénité en 2021, l'ANAH a budgété 2,4 milliards d'euros pour l'année 2022. Le montant des aides versées serait donc en légère baisse. Le budget 2023 de l'ANAH sera fixé dans le cadre du projet de loi de finances 2023.

Quant aux CEE, les acteurs du marché indiquent que le niveau des aides a dû diminuer en début d'année 2022. En effet, les énergéticiens obligés disposaient un stock de CEE à la fin de la dernière période CEE, achevée fin 2021, ce qui a donné lieu à une baisse des cours du CEE dès début 2022 (source : [base Emmy](#)). En réaction, l'Etat a augmenté le niveau de l'obligation de la 5^{ème} période. Ainsi le niveau des aides liées aux CEE devrait remonter. L'Etat a également diminué le montant du Coup de pouce isolation, qui pourrait entraîner une diminution des gestes de rénovation correspondants de la part des ménages, bien que ça ne soit pas le seul facteur intervenant dans la décision de rénover.

Par ailleurs, les acteurs du marché immobilier anticipent une baisse du volume de transactions dans les logements anciens, ce qui risque de contribuer à une baisse des gestes de rénovation énergétique de la part des ménages (source : [note](#) des Notaires de France, 2022).

Côté offre de travaux, les professionnels du bâtiment sont confrontés à des problèmes d'approvisionnement en matériaux. Dans une [étude](#) de la CAPEB, 56 % des entreprises déclarent que les délais d'approvisionnement donnent lieu à des difficultés de production et d'organisation. Elles font également face à une hausse moyenne de 18 % des prix des matériaux sur le seul premier trimestre 2022, qu'elles répercutent en partie sur le prix final demandé au client. Malgré ces difficultés, 53 % des entreprises jugent que l'activité sera stable dans les 6 prochains mois, et 31 % qu'elle sera en hausse. Le secteur du bâtiment est également confronté à des difficultés de recrutement, aggravées depuis septembre 2021.

Les infrastructures de transport bas-carbone

En augmentation

Une part des investissements dans les infrastructures de transport sont déjà programmés. Dans le réseau ferroviaire, le contrat de performance entre l'Etat et SNCF Réseau prévoit une diminution de l'ordre de 400 millions d'euros des investissements entre l'année 2021 (5,8 milliards d'euros) et les deux années 2022 et 2023 (5,4 milliards d'euros en moyenne par an). Cependant, les investissements dans le Grand Paris Express devraient augmenter légèrement en 2022 et 2023 suivant le calendrier des chantiers (+1,8 milliards d'euros budgétés en 2022). Certaines métropoles, comme celles de Lyon et Lille, prévoient des investissements en hausse, tandis que les investissements dans les transports en commun en Ile-de-France de la part de la RATP et de SNCF Réseau devraient rester stables en 2022 et 2023. Toutefois, avec les baisses de trafic enregistrées après le déclenchement de la crise COVID, certaines autorités organisatrices de mobilité pourraient revoir à la baisse leurs montants d'investissements.

Le [budget](#) de l'AFITF pour le transport ferroviaire, les transports collectifs et les mobilités actives s'affiche en légère hausse en 2022 par rapport à 2021, à la lecture des autorisations d'engagement de l'agence.

Les premières données disponibles publiées par [Geovelo](#) indiquent que le volume d'aménagements cyclables conçus chaque année devrait rester stable dans le temps.

Quant aux bornes de recharge électrique, à partir des premières informations fournies par l'AVERE et Enedis, le montant des investissements augmenterait légèrement en 2022. Les concessionnaires autoroutiers et les pouvoirs publics visent une accélération du déploiement des infrastructures de recharge d'ici la fin de l'année 2022.

De même, les investissements dans les stations GNV devraient croître légèrement en 2022, étant donné le nombre de stations qui ouvrirait en 2022 (63 stations en 2022 contre 56 ouvertes en 2021 d'après les [données](#) de GRDF).

Les véhicules bas-carbone

En augmentation

Sur les huit premiers mois de l'année 2022, les immatriculations des voitures particulières électriques et hybrides rechargeables ont progressé de 9 % par rapport à la même période de l'année 2021. De même, les immatriculations de VUL électriques ont crû de 10 %. Plusieurs facteurs sont favorables au déploiement des véhicules bas-carbone, en particulier l'implémentation de mesures réglementaires, l'installation d'infrastructures de recharge, et l'augmentation du soutien public.

La réglementation européenne sur les véhicules pousse les constructeurs à accroître la part des véhicules électriques et hybrides rechargeables dans leurs ventes. La mise en place de quotas sur le verdissement des flottes, telle que prévue dans la LOM, oblige les collectivités et les entreprises à immatriculer une part minimale de véhicules à faibles émissions de CO₂. L'introduction de Zones à faibles émissions dans les grandes métropoles incite probablement les ménages et les entreprises à immatriculer plus de véhicules bas-carbone que les années précédentes.

Les immatriculations de véhicules bas-carbone augmentent aussi grâce au déploiement des infrastructures de recharge (cf. section « Infrastructures de transport bas-carbone »).

Le montant du bonus écologique est maintenu à 6 000 euros pour les ménages, et 4 000 euros pour les personnes morales en 2022, ce qui permet d'inciter les porteurs de projets à acheter des véhicules.

Le rythme des immatriculations des véhicules GNV est plus incertain. Alors que le déploiement de stations GNV s'accélère (cf. section « Infrastructures de transport bas-carbone »), le prix du GNV a fortement augmenté depuis 2021. Entre janvier 2021 et juillet 2022, le prix du GNV a été multiplié par plus de 2,5 selon l'[indice](#) du Comité national routier, ce qui pourrait décourager de nouveaux projets d'acquisition.

Concernant les vélos, un site spécialisé d'e-commerce indique qu'il a augmenté de 45 % le nombre de vélos de ville électriques vendus en 2022 par rapport à 2021 ([source](#)). Cependant, le montant des investissements croît également en raison de l'augmentation des prix des vélos.

Les énergies renouvelables et les réseaux de chaleur **Stables**

D'après les [informations](#) du SDES, le volume de raccordements dans l'éolien terrestre et le solaire diminuent sur les six premiers mois de l'année 2022 par rapport à la même période en 2021. L'absence de l'indexation des tarifs d'achat sur l'inflation des équipements pousse les développeurs à retarder la mise en service des capacités de production d'énergies renouvelables. En valeur, la baisse des volumes installés sera partiellement compensée par l'augmentation du prix des équipements. En effet, d'après [Observ'ER](#), le prix des installations de panneaux photovoltaïques individuels devraient croître de 11 %.

Les investissements continueraient à progresser dans l'éolien en mer. Après la mise en service du parc de Saint-Nazaire, plusieurs chantiers démarrent et montent en puissance en 2022 et 2023. Ainsi le déploiement de l'éolien en mer mobiliserait des investissements croissants dans les deux prochaines années.

En ce qui concerne l'injection biométhane, sur les six premiers mois de l'année 2022, la capacité des nouvelles installations est aussi élevée que celui observé sur les six premiers mois de l'année 2021, soit environ 1 140 GWh/an. Ainsi, les investissements resteraient à un niveau plutôt stable en 2022.

Le budget du Fonds Chaleur de l'ADEME continue à augmenter en 2022 pour atteindre plus de 370 millions d'euros (vs. 350 millions d'euros en 2021). Ce budget sert à financer des projets d'investissements dans la création et l'extension de réseaux de chaleur, dans l'installation de chaudières biomasse, de pompes à chaleur géothermiques, ou encore de panneaux solaires thermiques.

Le nucléaire

Stables

D'après une [présentation](#) des résultats financiers d'EDF, les investissements augmenteraient légèrement en 2022 dans le Grand Carénage, à environ 4,5 milliards d'euros. Ils s'élèveraient également à 4,5 milliards d'euros en 2023. Les investissements dans le nouveau nucléaire en France diminueraient, avec la mise en service de la centrale nucléaire Flamanville 3 prévue au printemps 2022. Au global, les investissements dans le nucléaire resteraient stables en 2022 et 2023.

Les investissements fossiles

Les voitures particulières thermiques

En baisse

Les immatriculations des voitures thermiques neuves diminuent fortement sur les premiers mois de l'année 2022. A partir des [données](#) du SDES, les immatriculations des voitures diesel, essence et hybrides non rechargeables neuves diminuent de 18 % sur les huit premiers mois de l'année 2022 par rapport à la même période en 2021. Le secteur automobile est confronté à des difficultés d'approvisionnement en semi-conducteurs, qui se résorberaient peu à peu dans le courant de l'année

2023. La concurrence des véhicules bas-carbone, grâce notamment aux mesures réglementaires et au soutien public, limite les parts de marché des voitures thermiques.

Les véhicules professionnels thermiques

En baisse

D'après les [informations](#) mises à disposition par le CCFA à fin août 2022, les immatriculations baissent dans tous les segments de véhicules par rapport à 2021. Sur les huit premiers mois de l'année 2022, la baisse des immatriculations est de 24 % pour les véhicules utilitaires légers par rapport à 2021, de 1 % pour les poids lourds, et de 15 % pour les bus et cars. L'offre de véhicules est contrainte par les difficultés d'approvisionnement, et les entreprises retardent l'achat de véhicules neufs en période de hausse généralisée des coûts.

Le secteur aérien

En augmentation

Le gestionnaire d'aéroports Aéroports de Paris programme une augmentation de ses investissements. Alors qu'ils s'élèvent à 440 millions d'euros en 2021, ils atteindraient entre 550 et 600 millions d'euros en 2022, puis 750 à 800 millions d'euros en 2023 (voir [document de référence](#)). Plusieurs compagnies aériennes, à l'image d'Air France – KLM, ont contractualisé des commandes d'appareils pour des livraisons qui seront effectuées en 2022 ou 2023. Fin 2021, le groupe Air France – KLM a annoncé une commande de 100 avions auprès du constructeur Airbus ([lien](#) de l'article).

Les gestes de rénovation peu performants des bâtiments et les chaudières gaz et fioul

Stables

La réglementation sur les chaudières fioul entre en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2022. Cette nouvelle réglementation limitera fortement la quantité de chaudières fioul neuves installées dans les logements et les bâtiments tertiaires. Concernant les gestes de rénovation peu performants, aucune information précise n'existe. Dans un [document](#) sur les perspectives de l'activité dans le bâtiment, la Fédération française du bâtiment indique que l'activité en volume dans les travaux d'entretien-amélioration augmenterait légèrement, de l'ordre de 1,7 % en 2022 par rapport à 2021. La part des gestes peu performants évoluerait peu, du fait de l'absence de contrôle renforcé en lien avec la réglementation thermique sur l'existant, « élément par élément ».

La branche des énergies fossiles

Stables

Dans la branche des énergies fossiles, les investissements resteraient stables. Les investissements ont augmenté en 2021, avec notamment la construction de la centrale à gaz de Landivisiau, et s'élèvent au total à 1,3 milliard d'euros. Les investissements annoncés dans les terminaux méthaniers, et notamment dans le terminal méthanier flottant du Havre, ainsi que dans le prolongement de la centrale de Saint-Avoid, devraient mobiliser quelques centaines de millions d'euros en tout en 2022 et 2023. Au global, les niveaux d'investissements en 2022 et 2023 seraient donc similaires à ceux observés en 2021.